



Absence sans justificatif

Par **LHOMME ARTOIS**, le **12/01/2016** à **14:19**

Bonjour

Vous allez surement avoir un jugement vis à vis de ma question mais j'aimerais savoir ce que je risque si je ne me présente pas au travail pendant trois jours (licenciement pour faute grave ou lourde)(absence volontaire)(convention BTP).

Suite à une mésentente très sérieuse avec mon employeur, je lui ai demandé une rupture qui me refuse (trop d'année d'ancienneté dans l'entreprise , je lui couterais trop cher)(la collaboration devient très difficile)

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/01/2016** à **17:01**

Bonjour,

Cela dépend essentiellement de ce que déciderait l'employeur mais l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...